



AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT 496.6-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 496-2015

Aux contribuables de la susdite municipalité

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, Mme Jocelyne Laliberté, greffière de la Ville de Pont-Rouge, QUE :

Le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge, au cours de sa séance tenue le 1^{er} août 2016, a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 496.6-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 496-2015 AFIN D'AUTORISER LA CONSTRUCTION DE RÉSIDENCES UNIFAMILIALES ISOLÉES DE UN ÉTAGE DANS LA ZONE RA-70 À CERTAINES CONDITIONS

Ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Une copie dudit règlement a été déposée au bureau de la soussignée où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, aux heures normales de bureau.

DONNÉ À PONT-ROUGE, LE 19 OCTOBRE 2016.

JOCELYNE LALIBERTÉ,
GREFFIÈRE